

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	16	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique (limitée à 10 personnes et sans retransmission des débats en direct) le jeudi 23 juillet 2020 à 20 heures 15 minutes, salle Jacquard 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER - maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 juillet 2020.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 juillet 2020.

Présents :

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,

M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,

M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Aïcha GUARINOS, M. Maxime BRUN.

Procurations de vote : M. Jean-Pierre BREBIS à Mme Sandrine THEVENON, Mme Aïcha GUARINOS à Mme Thérèse NEEL, M. Maxime BRUN à Mme Carole ANGLARD.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Amaury MOULARD.

Délibération n° 2020-040
Tarifs de l'accueil périscolaire

Après avoir écouté les explications sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020 et après avoir eu connaissance des tarifs en vigueur et du prix de revient d'une demi-heure (2.03 €), Monsieur le maire propose de ne pas appliquer de hausse des prix de la demi-heure et de maintenir la redevance de 0.50 € par enfant dans l'unique cas suivant : enfant non inscrit à l'accueil périscolaire et pris en charge par le personnel encadrant à 16 h 30 (trajet de l'école à l'accueil périscolaire).

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité (14 votes Pour, 5 votes Contre) :

- * De maintenir pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs suivants :

Quotient Familial	Prix de la demi-heure
< 700	1.05 €
Entre 700 et 1000	1.20 €
> 1000	1.30 €

- * De maintenir également le tarif de la redevance de 0.50 € par enfant dans l'unique cas suivant : enfant non inscrit à l'accueil périscolaire et pris en charge par le personnel encadrant à 16 h 30 (trajet de l'école à l'accueil périscolaire).

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie et expédition conformes
A Aveizieux, le 24/7/2020
Sylvain DARDOULLIER, maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200107-20200723-2020-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2020

Affichage : 31/07/2020

